

A l'attention des co-présidents du comité des parties prenantes de l'Ifremer

DG 2022 - 988 | Saisine 3 – La recherche pour une aquaculture marine durable et innovante : enjeux et attentes des parties prenantes

Plouzané, le 31.08.2022

Madame et Monsieur les Co-Présidents, *Chère Geneviève, Cher Sébastien,*

Lors de ses premières réunions, le comité des parties prenantes de l'Ifremer a manifesté son intérêt pour l'aquaculture et les activités scientifiques de l'Ifremer dans ce domaine. Je vous propose donc que la troisième note d'orientation et de dialogue du comité porte sur ce sujet.

L'aquaculture marine est appelée à jouer un rôle essentiel dans la sécurisation de l'approvisionnement en protéines d'une population mondiale qui dépassera neuf milliards de personnes d'ici 2050¹. L'aquaculture marine passerait ainsi d'une production annuelle mondiale — mollusques, poissons et crustacés — de 31 à 74 millions de tonnes en 2050 (soit un accroissement de 140%)².

Considérant ce contexte et la croissance de la demande des consommateurs en produits locaux et sains, l'accompagnement du développement des filières aquacoles, à travers des innovations qui les engagent dans des modèles de gestion et d'exploitation durables, constitue un enjeu stratégique et une priorité politique européenne et française³ à laquelle l'Ifremer doit contribuer.

Très majoritairement réalisées en milieu ouvert, les activités aquacoles présentent en effet la particularité d'être soumises à de nombreux aléas : contaminations biologiques et chimiques, évolution des paramètres physico-chimiques du milieu, maladies... La prévention et la maîtrise, par les producteurs, de ces aléas nécessitent un accompagnement scientifique et technique.

Très ancrées dans leurs territoires, ces activités jouent par ailleurs un rôle important en termes de développement économique local et génèrent de nombreux emplois. La conchyliculture française se classe au second rang européen et affiche une production annuelle de 145.000 tonnes, dont 93.000 tonnes pour l'ostréiculture, au premier rang en Europe. Le secteur de la pisciculture affiche, quant à lui, une production annuelle de 43.000 tonnes⁴ et le secteur de l'algoculture, jeune filière plurielle aux nombreux débouchés potentiels, une production annuelle d'environ 350 tonnes⁵.

¹ <https://www.dnv.com/focus-areas/offshore-aquaculture/marine-aquaculture-forecast/index.html>

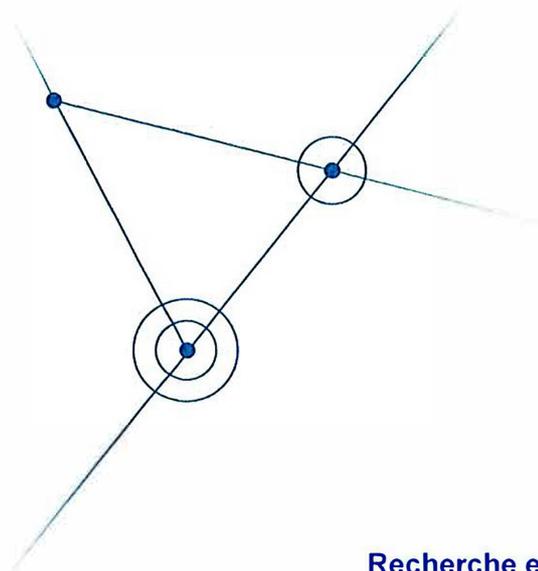
² DNV 2021, Oceans' future to 2050, Marine aquaculture forecast

³ Plan Aquaculture d'Avenir 2021 - 2027

⁴ Chiffres clés FranceAgrimer 2018 – Conchyliculture : huitres, moules et autres coquillages – Pisciculture : truite et saumon, poissons marins et poissons d'étang

⁵ Enquête Aquaculture 2020 – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Siège Social



Recherche et innovation en aquaculture à l'Ifremer

De longue date, l'Ifremer dispose de compétences et ressources scientifiques et technologiques en biologie marine et dans le domaine de l'environnement littoral et côtier. Reconnues aux plans national et international en matière de recherche, elles ont débouché sur des avancées pour l'aquaculture.

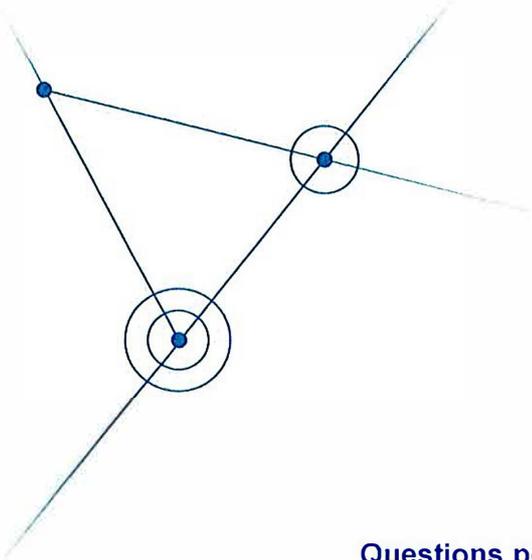
L'institut dispose ainsi d'infrastructures et équipements qui lui permettent d'occuper une place privilégiée en matière d'expérimentation sur des espèces marines, en particulier sur celles qui sont d'intérêt en aquaculture : installations de Palavas (34), La Tremblade (17), Argenton (29) et Bouin (85). A titre d'exemple, les personnels du Laboratoire de génétique et pathologie des mollusques marins situé à La Tremblade assurent des missions de premier plan : reconnu comme Laboratoire national et européen de référence sur les maladies des mollusques marins, ce laboratoire est de fait un acteur essentiel dans la détermination des méthodes diagnostiques et de détection à l'échelle internationale.

Aux compétences de l'Ifremer en recherche pour l'aquaculture s'adossent des filières économiques particulières dans les territoires : c'est le cas pour la crevetticulture en Nouvelle-Calédonie, ou la perliculture et la pisciculture marine en Polynésie française. Dans un contexte ultramarin, les compétences apportées par l'Ifremer ont ainsi une sensibilité toute particulière. Des relations territoriales de même nature existent également en métropole.

Les nombreux travaux de l'Ifremer ont conduit à des résultats majeurs, en réponse à des enjeux des filières aquacoles, et abouti à des dépôts de brevets. Par exemple, les équipes de l'Institut ont innové en mettant au point différentes techniques et outils de diagnostic concernant les microalgues toxiques ou les virus et bactéries présents dans le milieu marin. Plusieurs de ces outils ont été transférés à des laboratoires agréés par l'Etat et servent à la mise en œuvre de systèmes de surveillance qui prennent en compte le continuum terre-mer et sécurisent la consommation de coquillages au niveau français.

Enfin, l'Ifremer a historiquement et activement participé à la maîtrise de la production de larves de différentes espèces de poissons marins en systèmes confinés et, de ce fait, au développement de la pisciculture marine en métropole et dans les Outre-mer ainsi que dans plusieurs pays européens.

Aujourd'hui, l'Institut se positionne de manière reconnue sur différents sujets : la génétique d'espèces d'intérêt aquacole en explorant les déterminants de la résistance à certaines maladies infectieuses, de la capacité d'assimilation des aliments ou encore de l'obtention d'animaux mâles ou femelles ; la détection d'agents pathogènes ; la nutrition ; le suivi environnemental de la qualité des élevages ; les systèmes de production.



Questions posées au comité des parties prenantes

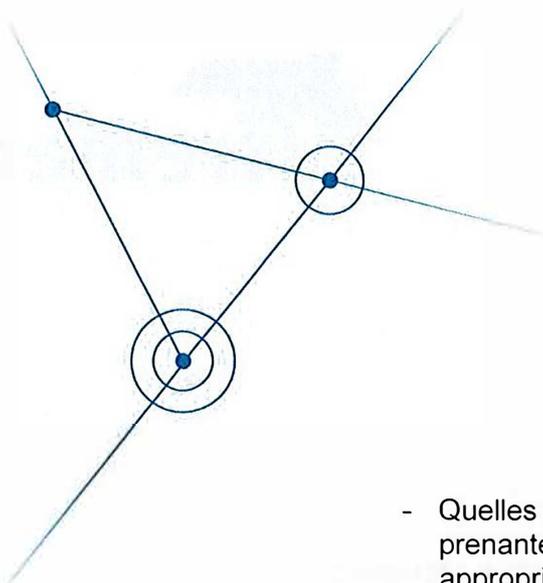
Malgré les résultats déjà obtenus et l'étendue des compétences mobilisées par l'Ifremer, l'ampleur des attentes tend à croître. Compte-tenu des promesses de l'économie bleue et de l'accroissement de la demande mondiale en produits de la mer, les compétences et connaissances de l'Ifremer sont en effet attendues en termes d'innovation et de diversification des modes de production (augmentation des performances et de la robustesse des espèces, identification des facteurs de compétitivité...), d'amélioration des performances environnementales (évaluation et maîtrise des impacts, valorisation des services écosystémiques rendus par certains types d'élevage...), de lutte contre les agents pathogènes et de maîtrise des risques sanitaires et zoonosaires, ou encore de conception et de pilotage des systèmes de surveillance et d'observation.

En parallèle, la lisibilité et l'appropriation de la stratégie de l'Ifremer pour une aquaculture marine durable a régulièrement fait l'objet d'interrogations de la part des différentes parties prenantes. Cette question soulève les enjeux de la clarté des orientations stratégiques de l'Institut, de la communication des objectifs et méthodes de ses travaux scientifiques et de l'information sur les résultats obtenus.

Dans ce contexte, la direction générale de l'Ifremer souhaite que le comité des parties prenantes produise une note d'orientation et de dialogue en réponse aux questions suivantes⁶ :

- Quels sont, d'une part, les grands enjeux sociétaux et, d'autre part, les préoccupations majeures des parties prenantes, notamment des acteurs économiques ? Par souci d'efficacité, la question pourra être traitée en distinguant les filières aquacoles (conchyliculture, pisciculture, crevetticulture) et la portée géographique des enjeux (portée internationale, nationale ou régionale).
- Quelles sont les priorités, thématiques ou disciplinaires, de recherche et d'innovation attendues en réponse à ces enjeux et au fort niveau de performance environnementale, sociale et économique exigé ?

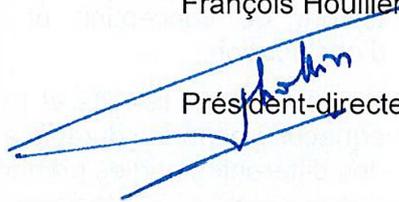
⁶ L'Ifremer a pour missions de conduire et de promouvoir des recherches fondamentales et appliquées, des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel destinées à : Connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ; Améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution, de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ; Favoriser le développement socio-économique du monde maritime | Décret n°84-428 du 5 juin 1984 relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

- 
- Quelles sont les préconisations pour un meilleur dialogue avec ces parties prenantes, au niveau national et dans les territoires, et pour une bonne appropriation des résultats par les acteurs concernés ?

Le comité des parties prenantes pourra également proposer un zoom sur la perception, la compréhension et l'acceptation, par la société civile, des techniques et pratiques des recherches aquacoles.

Ce travail du comité des parties prenantes doit contribuer à éclairer l'Ifremer sur les enjeux de recherche et d'innovation en aquaculture marine et sur les attentes, représentations et opinions qui structurent les débats afférents au sein de la société civile et parmi les professionnels.

François Houllier



Président-directeur Général